

SYNTHÈSE

RAPPORT DE MAI 2022

« Les progrès récents des technologies au service de la prise en charge du handicap »
proposé par l'OPECST*



Quels progrès techniques bénéficient aux personnes en situation de handicap ?

Les progrès techniques ont-ils un impact favorable sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap ?

Pour faire le point sur les dernières évolutions, une audition publique a été organisée le 27 janvier 2022 réunissant des responsables d'organismes impliqués dans la prise en charge des handicaps moteurs et sensoriels.

L'audition publique s'est organisée autour de trois tables rondes :

- les technologies visant à compenser des handicaps sensoriels et moteurs,
- les avancées quant aux handicaps mentaux et cognitifs,
- l'accessibilité de ces technologies, notamment du fait du coût de celles-ci.

Ces tables rondes ont donné lieu à la publication d'un rapport dressant un panorama des besoins des personnes en situation de handicap ainsi que des technologies disponibles ou en cours de développement.

Dans le domaine du handicap visuel, M.Serge PICAUD, directeur de l'Institut de la Vision a présenté la solution technologique FOReSIGHT dont l'objectif en matière de compensation du handicap est la restauration visuelle. Il s'agit de redonner une vision utile à des patients devenus aveugles.

www.institut-vision.org/

SYNTHÈSE - RAPPORT DE MAI 2022

« Les progrès récents des technologies au service de la prise en charge du handicap »

Deux axes de recommandations sont formulés et déclinés en plusieurs mesures :

- **Le premier concerne l'amélioration de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap à l'aide technique la plus adéquate.**

Il convient de mettre en place un recensement des aides techniques existantes qui ne soit pas limité aux aides inscrites sur le Liste des produits et prestations (LPP). Ce recensement doit intégrer les spécificités de chaque aide. L'installation récente de 24 équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EQLAAT) vise à améliorer l'assistance apportée aux personnes pour accéder aux aides.

Il faut également organiser sur la base de ce recensement la formation continue des professionnels. Enfin, une offre locative doit être développée pour faciliter l'adaptation des aides techniques à l'évolution des déficiences.

- **Le second appelle à conforter l'écosystème français des technologies du handicap.**

Le manque de rentabilité des dispositifs n'attire que peu de fonds d'investissement privés. Le marché du handicap n'est pas considéré comme suffisamment porteur. Pour y remédier, un fonds public dédié au financement du développement des aides techniques pourrait être créé.

D'autre part, il est nécessaire d'améliorer l'attractivité des postes de chercheurs dans le domaine du handicap.

Enfin, l'essor du numérique a largement contribué à l'apparition de nouveaux outils, telle que la réalité virtuelle. Si l'objectif est principalement de compenser le handicap, certains outils peuvent être imaginés utiles aussi dans la perspective du vieillissement de la population et de la perte d'autonomie.

[Accéder au rapport](#)

**Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques.*